

**MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ANDRÉ**



DE CHAQUE CÔTÉ DE LA MÉTABETCHOUAN

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale de la Municipalité de Saint-André, que :

Le Conseil de la Municipalité de Saint-André a adopté, à sa séance spéciale du 30 juillet 2020 une résolution visant à modifier la résolution 2019-197 adoptée le 2 décembre 2019.

QUE la résolution a pour objet de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 en raison des mesures de distanciation sociale du au COVID 19.

QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020 soit et est modifié de la façon suivante :

- Les séances ordinaires se tiendront au Centre communautaire de Saint-André au 10, rue du Collège à Saint-André.

Donné à Saint-André ce 31^{ième} jour de juillet 2020.

Maude Tremblay
Secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Maude Tremblay, directrice générale de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits prescrits par la municipalité, ce 31^e jour de juillet 2020, entre 8 h et 12 h.

Maude Tremblay
Secrétaire-trésorière et directrice générale